

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 12831
N/REF : 5/07/2026 1H12 C:004400 I:00257
V/REF : 02/611410101

SDC 'Groupe Bellevue'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : GROUPE BELLEVUE
RUES CHOPIN/PAUL MISTRAL
GEORGES SAND/MOZART/HERRIOT
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 16 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RUE CHOPIN - RESEAU EXTERIEUR EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

CURAGE DES RESEAUX EXTERIEURS
EU/EV/EP (EN REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE NOTRE CONTRAT 11157 EN COURS
PAR SECTEUR DE RUE) POUR LES BÂTIMENTS DES RUES CHOPIN :
BATIMENTS D ET F
2 PASSAGES PAR AN

INTERVENTION DU 15/07/2026

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2026

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Prix de base du contrat : 891,78

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2022 Valeur : 129,2
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	2/AN	999,68	499,84
TOTAL H.T.				499,84
T.V.A. a 10,00%				49,98
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>549,82</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.